



Paris, le 05 nov. 25
N°28-2526 /AGO

Procès-verbal de réunion

Association Sportive et Artistique
des Sapeurs-Pompiers de Paris

Le président

A.S.A.S.P.P.

3, rue Darmesteter
75013 - PARIS

■ TEL : 01.44.67.90.30
@ : asaspp13@free.fr
Site : www.asaspp.fr

Rédacteur :
Adjudant-chef
David RATS

Objet : Assemblée générale ordinaire (AGO).

Pièce (s) jointe (s) : - Rapport d'activité saison 2024/2025 ;
- Bilan financier saison 2024/2025 ;
- Budget prévisionnel définitif saison 2025/2026.

LIEU : Salle multimédias Champerret
DATE : Mardi 04 novembre 2025
INITIATEUR : Commissaire de CORTA – Président de l'ASASPP

PARTICIPATION :

Membres du conseil d'administration (CA) présents :

Commissaire en chef de 1 ^{ère} classe de CORTA	président
Adjudant-chef LAPEYRE	1 ^{er} vice-président
Lieutenant WEINACHTER	secrétaire général
Lieutenant KERMAREC	officier des sports
Capitaine MASUREL	trésorier général adjoint
Commandant DOUGUET	membre CA
Sergent-chef LERUSTE	membre CA
Major BEAU	membre CA
Major RENAY	vérificateur aux comptes

Membres du conseil d'administration (CA) absents ou excusés :

Capitaine CHGOURI	trésorière général
Adjudant-chef MOUSSAOUI	vérificateur aux comptes
Lieutenant-colonel BOSSUS	membre CA
Adjudant-chef CHATENET	membre CA
Major BRUN	membre CA

jmw

Membres du secrétariat présents :

Adjudant-chef RATS
Sergent MACEL
Caporal RICHIER
1^{ère} classe THAI

chef du secrétariat
adjoint chef du secrétariat
secrétaire comptable
secrétaire comptable

Membres adhérents présents :

Capitaine Mickaël GENAY
Caporal-chef Simon CANOVA
Caporal Alister WARD
Sergent Florian DRIEUX
Sergent Alexis RIDEL
Adjudant-chef Brice PARDONNET
Adjudant-chef Patrick SEQUEIRA
Caporal-chef Thomas LEBRUN
Docteur Cédric ERNOUF
Adjudant Julien VOISIN
Caporal-chef Alex MILLET
Sergent-chef Yan COOMANS
Major Christophe ROBINET
Commandant Fabrice DIQUELLOU
Adjudant-chef Benjamin GUY
Sergent Sébastien BARDIN
M. Hervé PEREIRA

Personnes également présentes :

Colonel Laurent LEYGUE
1^{ère} classe Yassine DRIOUACHE
Adjudant Anthony HAMON
Mme Laura GADI

1. OUVERTURE DU CONSEIL PAR LE PRÉSIDENT :

Le commissaire en chef de 1^{ère} classe Renaud de CORTA, président de l'association, ouvre l'Assemblée générale ordinaire (AGO) à 17h40 en adressant ses mots de bienvenue à l'ensemble des personnes présentes pour ce moment important de notre association

Il remercie également les responsables de sections pour leur investissement au quotidien et leur implication au sein de l'association.

Il rappelle que les 27 activités proposées aux personnels de la Brigade ainsi qu'à leur famille. Selon les activités proposées, les sections sont plus ou moins nombreuses mais nous mettons un point d'honneur à ce que les adhérents trouvent un choix d'activités diverses.

Il est précisé que la section JSPP a une gestion comptable différenciée par rapport au section sportive afin d'avoir une lecture claire des comptes de gestion. Les sections sportives ne financent pas les JSPP cependant il faudra trouver du financement pour l'exercice 2025/2026.

jmw

2. LECTURE DU RAPPORT D'ACTIVITE 2024/2025 :

Le lieutenant WEINACHTER, secrétaire général, présente le rapport d'activité de la saison écoulée.

Quelques remarques :

- 1556 adhérents répartis sur 27 disciplines. On observe que 4 sections se démarquent en nombre d'adhérents.
- La majorité des membres sont des actifs BSPP masculin. Néanmoins, le nombre d'adhérentes est en progression.

Le colonel Laurent LEYGUE, nouveau référent de la section JSPP, précise avoir à cœur de prendre cette fonction ainsi que la nécessité d'effectuer une restructuration au sein de cette section.

Suite à l'intervention des JSPP sur une manifestation lors de la course Odysséa, au profit des JSPP ayant participer à la réanimation d'un homme de 61 ans en ACR, plusieurs jeunes se sont illustrés en faisant un massage cardiaque à un participant à la manifestation. Une lettre de félicitation du Préfet de Police est en cours. Il ajoute qu'une procédure d'établir une au sein de la BSPP.

Après une présentation des résultats sportifs de l'année écoulée des sections le rapport moral est adopté à l'unanimité.

3. CLOTURE DES SECTIONS SPORTIVES INACTIVES :

Suite à inactivité, les sections suivantes sont clôturées. Les montants restants sont remis au budget commun.

- Enfant malade de l'hôpital Trousseau -> retour de 197.41€
- Escalade -> retour de 600.01€
- Musique tambour -> retour de 64.16€
- Badminton -> retour de 64.16€

4. BILAN FINANCIER 2024/2025 :

Le commissaire MASUREL, trésorier général adjoint présente le bilan et le compte de résultat de la saison écoulée.

L'arrêt comptable au 31 août 2025, fait ressortir un bilan qui s'élève à **199 734 €**.

Le compte de résultat de la saison 2023-2024 est de **361 148 €**. Le trésorier adjoint précise que les JSPP présentent un excédent 14273.36 €.

Le bilan 2024/2025 présente un excédent de 8 726.23€ après plusieurs années de déficit.

Le trésorier général adjoint propose que l'excédent soit affecté pour des futurs projets associatifs.

Après l'intervention des vérificateurs aux comptes

Le quitus aux administrateurs est voté et approuvé à l'unanimité.

Le major Christophe ROBINET fait ressortir qu'une somme importante est injectée chaque année pour acheter et distribuer aux adhérents des goodies. Il propose l'arrêt de cette pratique.

Le président acquiesce cette proposition pour les saisons futures jusqu'à épuisement des stocks. Le major Renaud RENAY propose que la somme prévue initialement soit mise sur la ligne projet associatif

5. LECTURE DU BUDGET PREVISIONNEL 2025/2026 :

A la date du 4 novembre 2025, nous comptons 1193 adhérents.

Le budget prévisionnel 2025/2026 est adopté à l'unanimité.

jmw

6. ELECTIONS AUX POSTES D'ADMINISTRATEURS & DE CONTROLEURS AUX COMPTE :

Suite aux différentes fins de mandats et démissions, plusieurs postes sont proposés aux votes de l'AGO.

- 2 mandats d'administrateurs de 4 ans pour 2 candidats déclarés ;
- 2 mandats d'1 an aux postes de vérificateurs aux comptes pour 2 volontaires ;
- Les postes désignés du conseil d'administration, du secrétaire général et du trésorier.

Les adhérents présents et le conseil d'administration s'accordent pour effectuer un vote à main levée.

Résultats :

Est élu au poste d'administrateur pour 4 ans : l'adjudant-chef Brice PARDONNET ;

Est élu au poste d'administrateur pour 4 ans : Le Sergent Alexis RIDEL.

Le Major Renaud RENAY et l'Adjudant-chef Djamel MOUSSAOUI sont élus à l'unanimité pour 1 an aux postes de vérificateurs aux comptes.

7. PRESENTATION DE L'ACTIVITE MOTO :

En l'absence du 1^{ère} classe Cyprien CAPET, la présentation du projet concernant la création d'une section MOTO a été assurée par le 1^{ère} classe Yassine DRIOUECHE.

Le colonel Laurent LEYGUE soulève quelques points à clarifier notamment sur l'utilisation des véhicules BSPP. Une présentation plus précise sera faite dans les prochaines semaines par les référents de la section.

8. PRESENTATION DE L'ACTIVITE CHŒUR :

L'adjudant Julien VOISIN, présente son projet concernant la création d'une section CHŒUR.

L'adjudant-chef David RATS précise la nécessité de prendre contact auprès de la FCD afin de prendre des renseignements sur la faisabilité de ces sections.

10. SECTION « DEFI POUR TIM » :

L'adjudant-chef Benjamin GUY et Mme Laura GADI exposent à l'assemblée les difficultés de ses membres à débourser une somme, parfois importante, pour adhérer à la section.

Le président propose 2 solutions :

- Utilisation du compte « Président » pour M. BERNARDEAU et sa famille
- Crée un prix unique de 53€ pour tous les membres (sans aucune distinction de statut).

Les adhérents présents et le conseil d'administration effectuent un vote à main levée pour la solution d'utilisation du compte « Président »

11. PROPOSITION DE GRATUITÉ DES MINEURS A LA BAIGNADE LIBRE :

Les adhérents présents et le conseil d'administration effectuent un vote à main levée.

Les enfants d'actifs BSPP bénéficieront de la gratuité du montant de la cotisation (53€) dès lors qu'un de ses parents est inscrit à l'association (quelle que soit sa section). Les enfants devront s'acquitter du montant de l'adhésion à la FCD.

12. ENCADREMENT DES FRAIS DE RESTAURATION :

Les bureaux des sections pourront bénéficier d'un montant de 30€, maximum par personne, lors de leur repas annuel d'assemblée générale.

jmw

Il est également fixé un montant de 15€ par repas et par personne (avec un maximum de 30€ par jour) lors des déplacements ponctuels.

13. RAPPEL CONCERNANT LES RECUS FISCAUX :

Le président rappelle aux adhérents, que l'association ne peut pas rédiger de reçus fiscaux. La procédure impose de transiter par la FCD.

14. RAPPEL CONCERNANT LES INSCRIPTIONS DES REFERENTS DE SECTION :

Le président rappelle aux adhérents qu'il est impératif que les référents de section doivent tous être inscrits dès le début de la saison.

15. RAPPEL CONCERNANT LES LICENCES FEDERALES :

Le commissaire MASUREL rappelle que seules les licences collectives sont pris en compte par l'association. En revanche, les licences individuelles aux fédérations de tutelle sont payées par l'adhérent.

16. RAPPEL CONCERNANT LES REMBOURSEMENTS DES FRAIS KILOMETRIQUES :

Le commissaire MASUREL indique que les frais kilométriques seront remboursés sur présentation de justificatifs et d'une capture d'écran de l'application Michelin afin de rembourser aux frais réels les frais engagés par les adhérents.

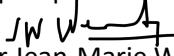
Le président félicite les membres nouvellement élus et remercie encore une fois l'ensemble des personnes présentes.

Il clôt l'assemblée générale ordinaire à 20h15.

Le président de l'Association sportive et
artistique des sapeurs-pompiers de
Paris

Monsieur Renaud DE CORTA


Commissaire en chef de 1^e classe
Président de l'Association sportive et artistique
des sapeurs-pompiers de Paris

Le secrétaire général de l'Association
sportive et artistique des sapeurs-
pompiers de Paris

Monsieur Jean-Marie WEINACHTER